

Titre de la politique <i>Politique de vérification interne</i>		
Approuvée par Conseil d'administration	Dernière mise à jour	No. de document CC-POL-025

1. Général

1.1: Cricket Canada exige qu'il y ait des moyens en place pour s'assurer que l'organisation se conforme à ses politiques et procédures internes.

1.2: Cette politique n'a pas pour but de s'ajouter à la vérification externe des finances et des procédures financières.

1.3: Il y a des rapports hiérarchiques et des responsabilités qui sont directement en relation avec les politiques, règlements et lignes directrices de Cricket Canada; cette politique a pour but de fournir un niveau supplémentaire de responsabilité pour assurer que Cricket Canada s'y conforme.

2. Application

2.1: 2.1: Cette politique s'applique à toutes les politiques et lignes directrices de Cricket Canada, ainsi qu'à ses statuts et règlements, et le plan stratégique

3. Comité

3.1: Cricket Canada mettra sur pied un comité de vérification interne, présidé par le vice-président, qui sera composé d'au moins deux autres membres du conseil. D'autres membres peuvent être cooptés au besoin.

3.2: Le comité profitera d'un accès complet aux renseignements et à la documentation internes.

3.3: Le comité doit tenir des réunions trimestrielles et fournir des rapports au conseil ainsi qu'aux membres à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle.

3.4: Le comité est tenu responsable de :

- Compiler et tenir à jour une liste des mesures et des engagements découlant des politiques, règlements, lignes directrices et plans de Cricket Canada.
- Évaluer le degré de conformité à l'endroit de ces engagements
- Évaluer la performance des comités de Cricket Canada (conformité avec les mandats, rapports, fréquence des réunions, rédaction des procès-verbaux)
- Identifier pour le conseil, ainsi que les comités et les personnes responsables, les secteurs de non-conformité
- Recommander au conseil les recours appropriés dans les cas persistants de non-conformité

3.5: Le comité doit consulter d'autres comités lorsque nécessaire. Le comité du cricket féminin est tenu responsable de la rédaction des rapports sur la conformité en ce qui a trait à la politique sur l'égalité des sexes de Cricket Canada. Le comité de gouvernance doit aussi être étroitement consulté.

4. Le Conseil

4.1: Le Conseil d'administration a l'ultime responsabilité de la conformité aux politiques, lignes directrices, règlements de Cricket Canada, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan stratégique.

4.2: Le rapport du comité de vérification interne en matière de conformité sera mis à l'ordre du jour de toutes les assemblées ordinaires du conseil.

4.3: Le conseil rendra des comptes aux membres en matière de conformité à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle.

5. Responsabilité

5.1: Le conseil peut prendre certaines mesures pour améliorer la conformité. Celles-ci peuvent comprendre :

- Prendre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit des membres du personnel
- Révoquer et remplacer les membres et présidents des comités
- Modifier la structure organisationnelle et les responsabilités
- Réviser le plan stratégique
- Réviser les politiques

Historique de mise à jour

No. de mise à jour	Date de mise à jour	Approuvé par	Changements majeurs ou justification des changements
1			